

15 mai 2006 -16:11

Nations-Unies : Election de la Belgique à la Commission de la Condition de la Femme

La Belgique a été élue le 10 mai 2006 aux Nations-Unies comme membre de la Commission de la Condition de la Femme, pour un mandat de quatre ans à partir de 2007.

La Belgique a été élue le 10 mai 2006 aux Nations-Unies comme membre de la Commission de la Condition de la Femme, pour un mandat de quatre ans à partir de 2007.

Nations-Unies : Election de la Belgique à la Commission de la Condition de la Femme
BRUXELLES, le 12 mai 2006 - La Belgique a été élue le 10 mai 2006 aux Nations-Unies comme membre de la Commission de la Condition de la Femme, pour un mandat de quatre ans à partir de 2007. La Commission de la Condition de la Femme est chargée d'assurer la promotion et le respect des droits des femmes dans le domaine politique, économique, social. Elle alerte également le Conseil Economique et Social des questions émergentes dans le domaine des droits de la femme. Les 45 Etats membres de la Commission de la Condition de la Femme sont également mandatés par l'Assemblée Générale des Nations-Unies pour assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'Action adoptée à la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing 1995). La diplomatie belge s'investit depuis de nombreuses années dans les travaux de la Commission de la Condition de la Femme. Notre pays est membre de la Commission de manière ininterrompue depuis 1995. Cet engagement de la Belgique pour la promotion et la réalisation des droits des femmes vient donc de recevoir la reconnaissance de ses pairs aux Nations-Unies puisqu'ils lui ont confié un quatrième mandat consécutif jusqu'en 2011. La Belgique exerce son mandat à la Commission de la Condition de la Femme de manière coordonnée avec ses partenaires de l'Union Européenne, et avec toutes les instances belges compétentes en la matière. Elle attache une importance particulière à promouvoir l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, notamment en luttant contre la traite des êtres humains et la violence entre partenaires. Elle insiste sur l'impérieuse nécessité d'assurer aux femmes un accès égal à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'éducation et aux soins de santé de base et santé reproductive. Elle plaide pour le renforcement de la présence des femmes dans la prise de décision au niveau politique et économique et pour impliquer davantage les femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la Paix.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be